



Cercle Concorde : en prison, le banquier Rouge veut faire intervenir la Suisse en sa faveur

samedi 31 mai

Le rejet par la justice jeudi 29 mai de la demande de libération provisoire de **François Rouge**, le banquier suisse impliqué dans l'affaire du cercle de jeu **Concorde** (lire [ici](#) le dernier article de *Bakchich* consacré à l'affaire), a fait l'effet d'une douche froide, tant chez le fondateur de la Banque de patrimoines privés Genève, que parmi ses avocats. Outre **Marc Bonnant**, ténor du barreau de Genève, Rouge s'est adjoint les services du cabinet d'avocats international **Kramer-Levin-Naftalis**, de Paris. Cette libération leur semblait d'autant plus acquise que, selon ses conseils, le banquier collabore à l'enquête et n'a plus été entendu par les magistrats chargés du dossier depuis plus d'un mois. Il semble que la cavale de son ami corse **Paul Lantieri** n'est pas jouée en faveur de François Rouge.

La cour d'Aix-en-Provence a rappelé que le banquier possédait un jet privé et deux établissements financiers aux Bahamas, et qu'il pouvait facilement échapper le cas échéant à la justice française. De son côté, la famille du banquier envisage d'intervenir auprès du Conseil fédéral (gouvernement) à Berne, et notamment de **Micheline Calmy-Rey**, la ministre suisse des Affaires étrangères. La famille évoque une inégalité de traitement, le banquier suisse étant emprisonné aux Baumettes depuis six mois, alors que des Français fichés au grand banditisme, impliqués dans cette même affaire, bénéficient déjà d'une libération provisoire.